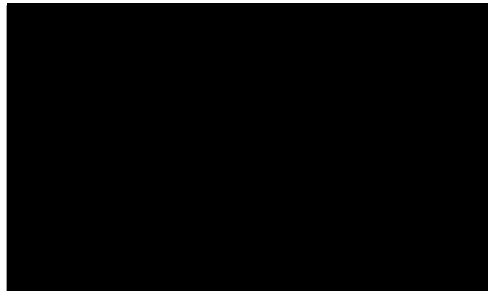


14.07.22  
SJ



Berne, le 11 Juillet 2022

**Votre courrier du 28 juin 2022 / vaccination contre le Covid-19 pendant la grossesse**

Maître,

Nous avons pris connaissance de votre courrier du 28 juin dernier, relayant les préoccupations de l'ONG Réinfo Santé Suisse International, par sa présidente Mme Delphine Héritier de Barros, concernant la recommandation de vaccination pour les femmes enceintes.

Votre intervention fait suite à un précédent échange écrit entre votre mandante et les représentants de Gynécologie Suisse SSGO, en particulier le Professeur David Baud. Cet échange, et votre courrier consécutif, met en lumière des divergences d'appréciation de la qualité, et méthodologie, des travaux scientifiques qui ont été développés en cette matière au niveau international.

La question de la vaccination des femmes enceintes a fait l'objet d'un processus d'analyse approfondi avec un examen de la littérature scientifique, incluant les questions des bénéfices et des risques. La recommandation qui a été émise au terme de ce processus, et que votre mandante conteste, représente non seulement la position de la société suisse de gynécologie obstétrique, mais également la position des autorités sanitaires suisses soit en premier lieu, l'Office fédéral de la santé publique. Nous prenons acte de la divergence d'opinion exprimée, et entendons pour notre part nous référer aux explications déjà fournies. Nous relevons que votre mandante a la faculté d'interpeller directement les auteurs des recherches scientifiques publiées dont elle entendrait contester la méthodologie et/ou les résultats pour en débattre.

C'est le lieu également de rappeler que la Suisse ne fait pas preuve d'une position novatrice mais a adopté une approche scientifique prudente dans ce domaine. Des recommandations similaires ont été émises bien plus rapidement par les autorités sanitaires de nombreux autres pays, après leurs propres démarches d'évaluation.

En référence à la demande qui avait été formulée par votre mandante, il n'y a actuellement pas de registre au niveau fédéral concernant le nombre de femmes vaccinées durant les différents trimestres de la grossesse. La déclaration d'effets indésirables qui seraient constatés à Swissmedic est tributaire de la volonté des praticiens et de leurs patientes. Nous vous invitons le cas échéant à interpeller les autorités sanitaires à ce sujet. Le registre COVI-Preg que vous mentionnez a été créé pour enregistrer les effets néfastes du virus sur la femme enceinte et son fœtus. Secondairement, le registre a permis de suivre la vaccination des mêmes patientes sur une base de volontariat. A noter que les résultats du registre COVI-

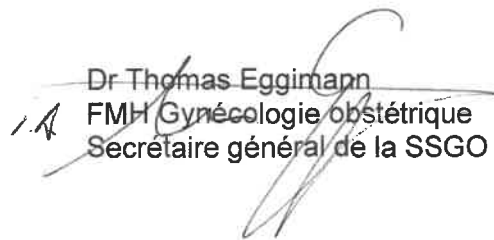
Preg ont été publiés récemment dans des journaux à politique éditoriale et sont disponibles en ligne.

Pour conclure, nous vous faisons part volontiers de la déclaration du Professeur Baud, celui-ci précise ne présenter aucun conflit d'intérêt avec des sociétés pharmaceutiques liées à la production de vaccins. Nous laissons au surplus à votre mandante la responsabilité de son affirmation que la précédente réponse qui lui a été transmise le 8 janvier 2022 «relève de données scientifiques biaisées et d'allégations trompeuses» selon ce que vous nous relayez.

Veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

Au nom de la Gynécologie Suisse SSGO

Dr Roger Rytz  
FMH Gynécologie obstétrique  
Président de la SSGO

  
Dr Thomas Eggimann  
FMH Gynécologie obstétrique  
Secrétaire général de la SSGO

Prof Begoña Martinez de Tejada Weber  
FMH Gynécologie obstétrique  
Présidente d'AFFM

Prof David Baud  
FMH Gynécologie obstétrique  
Médecin chef en obstétrique CHUV

Prof Daniel Surbek  
FMH Gynécologie obstétrique  
Président de la commission de qualité SSGO